

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffjpp.siege@petanque.fr](mailto:ffjpp.siege@petanque.fr)



**COMITE**

**DIRECTEUR**

Réunion du 4 septembre 2009

(Cette réunion s'est tenue le vendredi 4 septembre à partir de 09h00 au siège de la FFPJP à Marseille)

**Etaient présents :** M. CANTARUTTI, Président de la F.F.P.J.P.  
MM. CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, Mme COUILLAUD, MM. DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU, Mlle PAUGAM, MM. PLACON, READ, SIGNAIRE, STIRMEL, Melle THEDEVUIDE, M. THERON et Mme TROUBAT.

**Y participaient :** M. NATAF, Directeur Technique National  
M. PERONNET, Conseiller Technique National  
M. GRANDE, Directeur Administratif  
MM. BAUER et DELCHET représentant le Conseil des Ligues

## **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :**

**LE PRESIDENT**, Alain CANTARUTTI, annonce avec regret les décès de MM. BREHIER (ancien Président du CD 89 et vérificateur aux comptes de la F.F.P.J.P) et du père de notre ami Patrice COMBES.

Il signale également la démission de la Présidence du Comité de la Nièvre de M. Robert MAUJONNET, semble-t-il retenu par ses obligations municipales.

**LE PRESIDENT** ajoute qu'il a écrit au Ministère pour communiquer son choix parmi les candidats au poste de D.T.N, en remplacement de Victor NATAF. Sur les trois candidatures, il a choisi celle de Jean Yves PERONNET. Depuis, nous attendons sa nomination officielle à laquelle succèdera l'appel à candidature pour l'attribution du poste de C.T.N.

Avant de commencer, **LE PRESIDENT** souhaitait dire à Victor NATAF combien la Pétanque et le Jeu Provençal lui doivent dans sa démarche vers l'excellence et vers le haut niveau. Victor est arrivé avec un œil neuf chez nous et a très rapidement analysé notre situation. Il a mis son cœur à l'ouvrage dépassant très souvent le simple cadre d'employé d'Etat au service d'une Fédération sportive. Victor est un sportif de haut niveau et son regard, son approche passionnée, nous ont donné la reconnaissance de sport de haut niveau, il a placé nos joueurs dans le contexte de sport de haut niveau, seul bémol certains joueurs ne l'ont pas encore compris. Victor a marqué de son empreinte professionnelle mais aussi du sceau de la passion son passage chez nous.

Nous n'avons pas été toujours d'accord, mais cela est le propre des passionnés. Il part à la retraite mais un homme de sa trempe ne peut se résoudre à ce terme de retraite. Au cas où il ne le saurait pas, il rappelle que le terme bénévole, est une espèce en voie de disparition mais indispensable à toute vie en société.

La langue française possède deux mots simples qui veulent tout dire lorsqu'ils sont prononcés avec sincérité et avec émotion : Merci et Bravo.

## **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :**

### **Précisions sur son contenu :**

- Page 7 : le site du Championnat de France doublette en 2010 est *Bruay sur Escaut* et non en Artois
- Page 8 : il n'est pas mentionné le Championnat de France individuel pour 2011

*Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur des 16 et 17 mai est approuvé à l'unanimité.*

### **III. FINANCES :**

La situation financière de la Fédération, au 30 août 2009, figure en annexe.

Le Trésorier, Daniel READ, précise que la trésorerie est bonne étant donné que les acomptes des licences ont tous été payés dans les temps. Aucun Comité n'a fait l'objet de pénalité.

Le résultat présenté en déficit n'est que provisoire, ce qui ne présage nullement le résultat final de l'exercice.

Certaines répartitions vont être modifiées en raison d'erreurs d'affectations comme pour la Coupe d'Europe des Clubs et la Coupe de France.

La somme de 8.400€ correspondant aux tenues du Comité Directeur, a été payée 2 fois et sera remboursée par le fournisseur.

Les frais afférents à la commission du Jeu Provençal seront mis en charge constatée d'avance car la réunion est prévue au début du mois de décembre.

Tous les mois, un compte de résultat sera envoyé aux membres du Comité Directeur dressant un état des finances fédérales au regard des prévisions budgétaires.

Il a été évoqué la nécessité de réimprimer un outil de communication du type plaquette de la F.F.P.J.P.

Il relativise la baisse de recettes étant donné que le budget 2009 avait anticipé la perte de licenciés en ne prévoyant que 300.000 licences seniors.

Le tableau des primes à la performance des joueurs et joueuses des Equipes de France a été validé.

La répartition budgétaire sera modifiée. En effet, le nombre de joueurs à récompenser diffère en fonction des saisons et des échéances sportives. Avec des fluctuations de 35 à 15, il est nécessaire de faire varier le budget annuel (actuellement constant à 16000€). Des propositions seront faites en fonction des simulations de cette saison.

### **IV. SAOS PROMO - PETANQUE :**

Le renouvellement des administrateurs a été effectué et a vu l'élection de MM. DESBOUYS (Ligue Rhône-Alpes), MADON (04), MINODIER (26) et FORNARESO (32).

L'Assemblée Générale a élu, MM. COMBES et DESBOIS en qualité de représentants de la F.F.P.J.P. en remplacement de MM. STIRMEL et AZEMA, démissionnaires.

Le Conseil d'Administration a ensuite procédé à l'élection du Président et du Trésorier suite à la démission de ceux-ci :

Président du Conseil d'Administration : Patrice COMBES  
Trésorier SAOS : Michel DESBOIS

L'examen des comptes révèle que les ventes de marchandises à 19,6% s'élèvent au 31 août à 117.712.26€ contre 124.993.25€ en fin du dernier exercice. On peut donc légitimement avancer que ce chiffre sera atteint voire dépassé. Les achats de marchandises représentent quant à eux 35.550€ + 7.000 € de boules soit 42.500€

En ce qui concerne les partenariats, ils s'élèvent à 178.942 € net pour l'année 2009 soit une augmentation d'environ 16.000 € (augmentation de MMA et nouveau partenaire AFONEMOBILE). Les contrats OBUT et ERIMA seront renégociés prochainement car arrivant à leurs termes.

### **V. CHAMPIONNATS DE FRANCE :**

#### **A. Règlement :**

Outre les mises à jour, diverses modifications du Règlement des Championnats de France ont été décidées, applicables dès 2010:

- **Remplacement dans les équipes qualifiées** : Plus aucun remplacement n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de la qualification. En

cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que se soit, l'équipe concernée ne pourra participer. La Ligue ou le Comité qu'elle représentait, effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification ou devra l'attribuer dans la suite du classement du qualificatif.

Cette disposition s'applique également aux Championnats Départementaux et de Ligues ;

- **Les publicités sur les tenues** par le biais d'autocollants ou autres stickers sont interdites, y compris sur les maillots de Champions de France ;
- **L'identification du Comité ou de la Ligue** sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée (*dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas il devra être changé à la demande*).  
Toute autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingles, scratch, etc...).  
En cas de non conformité, le Comité ou la Ligue concerné sera pénalisé d'une amende de 200€ par équipe non-conforme ;  
Concernant la tenue des joueurs, joueuses, délégué (e)s, seuls les pantalons et pantacourts seront admis.
- En cas **d'absence d'un ou plusieurs joueurs** au podium lors de la remise des récompenses, celles-ci seront conservées par la Fédération et les joueurs ne pourront plus y prétendre ;
- Les organisateurs n'ont plus l'obligation d'assurer le **logement des délégations**. Dans ce cas, ils auront néanmoins l'obligation de diffuser au moins 12 mois avant la liste complète des hôtels dans un rayon de 40 km.  
L'organisateur peut s'occuper du logement des délégations.  
Dans ce cas, le choix de l'organisateur devra être communiqué lors de la candidature et rappelé lors du Congrès National ;
- La **Coupe des Dom/Tom** ne sera organisée que lors du Triplette Senior masculin et Doublette Senior féminine en raison de la faible participation ; Des modifications seront envisagées. Il appartiendra aux Départements et Territoires d'Outre Mer de faire des propositions en la matière.
- Le **versement de la subvention fédérale** aux organisateurs ne sera effectué que si le budget du Championnat a été envoyé préalablement au Trésorier fédéral.  
La F.F.P.J.P. réglera l'intégralité des frais afférents aux arbitres nationaux désignés par elle pour officier sur les Championnats. (plus de subventions majorées des frais d'arbitrage) ;
- Le **coaching lors des championnats jeunes** pourra être effectué par un initiateur qui, comme pour les éducateurs, déposera sa carte à la table de marque en même temps que les licences ;
- Pour tous les Championnats, **l'arrêt des parties** se fera de 12h30 à 14h00 et la restauration devra être disponible à partir de 11h30. (coupure de 1h30 et non plus de 2 heures) ;
- **L'accueil** aura désormais lieu à partir de 14h30 et non plus le matin (sauf pour les Dom/Tom) ;
- Pour le Championnat Triplette Senior masculin, en raison de la retransmission télévisée, l'organisateur devra prévoir, pour la restauration du dimanche midi, un accès et tables réservées aux 4 équipes qualifiées pour les demi-finales afin qu'elles ne perdent pas de temps et qu'elles soient prioritairement servies ;
- L'organisateur devra fournir des **cercles** (un par jeu) dès la première partie ;
- L'organisateur devra prévoir un emplacement avec connexions et branchements pour la presse et pour les internautes de sites officiels, autre que le car-podium de la F.F.P.J.P. ;
- Devant le nombre de modifications des dates pour l'organisation des Championnats 2010, il a été décidé que toutes **les candidatures à l'organisation** qui ne seraient pas aux dates prévues seraient purement et simplement refusées ou annulées ;

- **Disposition transitoire**: Les joueurs et joueuses licenciés en 2009 dans la catégorie Minimes qui, avec la modification des tranches d'âges, deviendront Benjamins en 2010 et 2011, seront autorisés à participer au Championnat minimes par leur Comité d'appartenance qui jugera au cas par cas de l'opportunité d'application de cette disposition transitoire. Dans ce cas, une attestation du Comité jointe à leur licence devra être présentée pour pouvoir participer aux Championnats de France et à toutes les qualifications se trouvant en amont ;
- A partir de 2012, seuls les **Benjamins dernière année** (11 ans dans l'année) sont autorisés à participer au Championnat Minimes ;
- Il n'y aura plus de **Championnats de Ligue dits OPEN** pour les championnats majeurs soit les triplettes masculins, féminins et jeunes. A partir de 2011, ils auront lieu à une date fixe soit avant les Championnats Départementaux (3<sup>ème</sup> week-end du mois d'avril) soit après lesdits championnats (Pentecôte) ;  
Pour les Championnats annexes, la décision appartiendra à l'Assemblée Générale de Ligue qui aura le choix de l'organiser Open ou non.

Il est rappelé que les désignations des arbitres nationaux ne doivent pas être une récompense pour services rendus. De plus, il est indispensable que ceux-ci soient désignés pour officier sur les jeux des parties finales en priorité.

En ce qui concerne le tirage, seules les équipes inscrites par l'intermédiaire du programme informatique Geslico seront prises en compte.

Ainsi, sous Geslico, les Comités et Ligues doivent s'assurer de la bonne saisie des équipes qualifiées. De plus, la saisie du qualificatif doit comprendre les champions et les finalistes.

## **B. Championnats 2009 :**

Dans le domaine médical, il est rappelé aux organisateurs de Championnats de France d'être attentifs à la présence d'une antenne de secours sur les sites.

Des contrôles antidopage ont été effectués à Aurillac, Nevers et Beaucaire ainsi que des contrôles d'alcoolémie.

### 1. Lons le saunier :

Très bonne organisation avec des installations adaptées. A signaler l'absence de passage du flambeau.

### 2. Nîmes :

Rien à signaler, très bonne organisation.

### 3. Caen :

L'accueil a révélé que de nombreux délégués ont présenté une attestation de licence tamponnée par leur Comité. Il est rappelé que cette disposition n'est uniquement applicable aux demandes de duplicata en cours.

Le tirage a été effectué par informatique et s'est parfaitement déroulé. Les parties finales se sont déroulées à l'intérieur du Zénith avec près de 4000 spectateurs.

Très bonne organisation malgré un gros problème de restauration le samedi midi où de nombreux joueurs n'ont pu manger en raison de l'incompétence de dernière minute du traiteur. A noter que le CD 14 et les organisateurs ont tenté au maximum de faire leur possible afin que chacun puisse manger quelque chose et on proposer des remboursements.

#### 4. Aurillac :

L'organisation a été de qualité avec une finale d'une grande intensité avec un bon niveau de jeu dans un excellent esprit des 2 équipes, nous avons vécu un grand moment de notre discipline.

Problème technique au moment de la Marseillaise qui a généré une « Marseillaise chantée » par l'ensemble des présents, participants, dirigeants & spectateurs

A noter que M. Sébastien ROUSSEAU a eu un comportement provocateur, irrespectueux du règlement et des adversaires. La F.F.P.J.P. a décidé qu'il serait suspendu jusqu'à nouvel ordre de toute sélection en équipe de France.

Il a été évoqué les difficultés rencontrées avec la presse et notamment l'équipe de BOULISTENAUTE. Il est rappelé que la presse doit avoir un espace dédié autre que le car podium où ceux-ci ne doivent d'ailleurs pas avoir accès. Les délégués de la F.F.P.J.P. devront faire en sorte de communiquer régulièrement les résultats aux divers médias présents sur le site du dit championnat.

Les accréditations médias et des sites internet feront l'objet d'une étude spécifique lors du prochain Comité Directeur.

On peut féliciter le Comité avec ses bénévoles (disponibles et en nombre suffisant), ses leaders, Patrice COMBES et Fernand ROQUES, pour avoir réussi ce challenge dans l'organisation en 5 jours de trois Championnats de France. Objectif atteint de merveilleuse façon, efficace et très réaliste.

#### 5. Nevers :

Ce rassemblement de jeunes et des accompagnateurs a été une grande réussite. Plus de 7 000 personnes présentes sur le site.

Le contrôle des licences a été facilité grâce à l'utilisation des lecteurs. Les 3 championnats ont été dirigés entièrement et uniquement par informatique. Un réel succès.

Robert MAUJONNET et ses 120 bénévoles ont, une fois de plus, réalisé un travail formidable et remarquable.

Le jury du championnat a dû prononcer la disqualification d'une équipe Junior du Var composée de 3 joueurs dont 2 mutés

#### 6. Beaucaire :

Championnat sur un site ombragé avec pour les parties finales les arènes. A noter que c'est le club qui a effectué toute la partie technique où il manquait beaucoup de barrières le samedi.

Il a été signalé les erreurs commises lors du protocole. Il est donc demandé aux délégués fédéraux d'être vigilants notamment lors de la présence d'un speaker.

A signaler, l'omission de l'envoi de la plaquette pour Bon à Tirer. Comme prévu, ils sont donc passibles de l'amende prévue soit 1.000€

### **C. Années suivantes :**

Le Comité Directeur accepte exceptionnellement les changements de dates mais décide qu'à l'avenir, toutes les candidatures à l'organisation qui ne seraient pas aux dates prévues, seraient purement et simplement refusées ou annulées ;

Il est signalé également la proposition émise par le maire de Beaucaire d'organiser le tripléte Jeunes en 2010. Nous attendons le dossier de candidature de la part du Comité Départemental, qui malgré l'enthousiasme de la mairie, reste maître d'œuvre en la matière.

➤ **2010 :**

<b>Dernière minute</b> : Triplettes Jeu Provençal	du 11 au 13 juin	Fenouillet (31)
Doublettes Seniors Féminin	19 et 20 juin	Soustons (40)
Individuel Senior	19 et 20 juin	Soustons (40)
<b>Dernière minute</b> : Triplettes Seniors Masculin	26 et 27 juin	Nice (06)
Doublettes Mixtes	10 et 11 juillet	Flamanville (50)
Doublettes Seniors	16 et 17 juillet	Bruay s/ Escault (59)
Triplettes Jeunes	21 et 22 août	Beucaire (30) attente retour dossier
Doublettes Jeu Provençal	du 27 au 29 août	Mouans-Sartoux (06)
Triplettes Seniors Féminin	11 et 12 septembre	Cahors (46)
Interentreprises par Equipes	25 et 26 septembre	Sedan (08)
Triplettes Vétérans	25 et 26 septembre	Sedan (08)

*Les changements de dernière minute ont été faits par obligation devant les exigences et les erreurs des villes et non des Comités Départementaux.*

➤ **2011 :**

Doublettes Seniors Féminin	11 et 12 juin	Brive (19)
Individuel Senior	11 et 12 juin	Brive (19)
Triplettes Jeu Provençal	17 au 19 juin	Gruissan (11)
Doublettes Seniors Masculin	Date à confirmer	Rennes (35)
Triplettes Seniors Masculin	25 et 26 juin	Niort (79) attente retour dossier
Doublettes Mixtes	9 et 10 juillet	St Dizier (52) ou Strasbourg (67)
attente retour dossier		
Triplettes Jeunes	20 et 21 août	CD 34 attente retour dossier
Doublettes Jeu Provençal	du 26 au 28 août	Montauban (82) En attente retour dossier
Triplettes Seniors Féminin	10 et 11 septembre	Guéret (23) ou Chalon s/ Saône (71)
attente retour dossier		
Interentreprises par Equipes	17 et 18 septembre	Anduze (30) ou Canéjan (33)
Triplettes Vétérans	17 et 18 septembre	Anduze (30) ou Canéjan (33)

## VI. **SPORTIF** :

### A. **Nationaux** :

Le Règlement des concours Nationaux a fait l'objet des mises à jour. Il sera diffusé prochainement.

Le groupe de travail sur la labellisation des concours nationaux s'est réuni et nous a fait part de certaines réflexions.

De nouveaux travaux seront réalisés et de nouvelles réflexions seront proposées lors du Comité Directeur de novembre pour une application éventuelle en 2011.

### B. **Interentreprises** :

Il est constaté que la majorité des Comités ne l'ont pas mis en place : seul une trentaine de Comité l'ont mis en place.

Une réflexion sera menée notamment auprès de la F.F.S.E afin d'envisager la suite à donner à cette compétition. En attendant le Trophée National Interentreprises par équipes est maintenu à l'identique pour 2010.

### C. **Championnats National des Clubs** :

L'organisation pour 2009 a été fixée et se poursuit. Il est confirmé le site de la finale qui aura lieu le 14 et 15 novembre 2009 à CHALON SUR SAONE.

Il est rappelé qu'une enquête a été effectuée et que de nombreuses Ligues n'ont pas répondu. Une relance va être faite.

*(Les travaux sont interrompus et repris à 14h20)*

## **VII. COMPETITIONS INTERNATIONALES :**

### **1. Championnat d'Europe Seniors :**

Suite aux événements qui se sont produits lors de cette compétition, le Président a convoqué M. BIDEAU, coach d'une équipe de France en raison de son comportement jugé excessif et manquant de discrétion lors de cette manifestation.

En effet, il avait été annoncé que le tirage au sort se ferait intégralement durant tous le Championnat.

Il s'est posé la question de savoir si les deux équipes de France devaient se rencontrer au stade des demi-finales ou non. Le jury de la Confédération Européenne de Pétanque s'est réuni et a décidé de les faire se rencontrer lors des demies finales.

Il s'en est suivi une confusion, les joueurs français refusant d'être filmé puis de porter des maillots de couleurs différentes.

Le comportement de contestation et du manque de droit de réserve lié à cette décision a porté préjudice à l'image de nos disciplines et c'est pourquoi, il a été souhaité un bilan complet lors du Comité Directeur.

M. BIDEAU a fait savoir qu'il n'était jamais passé outre les décisions du délégué fédéral. Au départ il lui avait été dit que si les 2 équipes de France se retrouvaient en demi-finale, elles pourraient ne pas être pas opposées l'une à l'autre. Dès lors, à l'annonce de la décision contraire, il est allé rencontrer le délégué fédéral pour avoir les explications de ce revirement.

En relation directe avec les joueurs, il regrette d'avoir dû être seul et que personne ne soit intervenu auprès d'eux. Il rappelle qu'ils n'ont pas refusé de jouer mais seulement d'être filmé.

Il sera redéfini les droits et obligations des joueurs de Haut niveau afin qu'à l'avenir, ces difficultés ne se rencontrent plus. Il est souhaité que soit amélioré le professionnalisme de l'encadrement. Une nouvelle charte sera rédigée afin de tenir compte de ces impératifs.

### **2. Jeux Méditerranéens :**

Notre participation aux 16èmes Jeux Méditerranéens dans le cadre de la Confédération Mondiale des Sports Boules s'est soldée par une médaille de bronze en féminines (Florence SHOPP - Angélique PAPON et une médaille d'argent en masculin (Philippe QUINTAIS et Pascal MILEÏ).

Notre participation à ce type de compétition qui regroupe 27 disciplines avec 4200 athlètes et 2150 techniciens, médecins et dirigeants issus de 23 pays reconnaît, valorise et grandit notre sport.

Lors de ces Jeux des pays de la Méditerranée, sous l'œil du C.I.O, nos médailles ont pris la même valeur que celles de sportifs stars (exemple: natation, judo, handball, athlétisme, etc..). Tous ces athlètes et leur encadrement vivent au village olympique dans les mêmes conditions. Les échanges sont nombreux et bénéfiques. La différence entre les hommes et les femmes de ces pays ne peut que nous apporter force et savoir.

### **3. Jeux Mondiaux :**

L'équipe de France masculine a été laborieuse lors de la phase de groupe avec deux défaites contre la Thaïlande et la Belgique avec un niveau de jeu en dents de scie. Toutefois, dans les phases finales, ils ont réalisé deux superbes parties pour s'imposer contre les Thaïlandais en demi-finale et les Belges en finale. A signaler de belles prestations de Julien Lamour.

Pour les féminines, le scénario inverse s'est produit avec une grande domination dans les groupes et la demi-finale avec une excellente prestation de Ranya KOUADRI.

En revanche en finale, les Thaïlandaises ont réalisé une excellente partie et se sont imposées sur le fil 13-9. Très bonne organisation comme habituellement en Asie.

### **4. Championnats du Monde Jeunes :**

Ils se déroulent du 1<sup>er</sup> au 4 octobre à Monastir (Tunisie).

L'équipe de France sera composée de : Vianney MOUREAU-FONTAN, Gaëtan BLASZCZAK, Jérémy SANS et Kenny CHAMPIGNEUL

Le coach sera M. GALVEZ et le chef de délégation Mme COUILLAUD.

## **5. Championnats d'Europe Espoirs :**

Ces Championnats auront lieu du 16 au 18 octobre à Düsseldorf (Allemagne).

L'équipe de France sera composée de :

Hommes : ROCHER Dylan, DARODES Jérémy, JACQUET Mikaël et FELTAIN Jean.

Femmes : Nadège BOSSIAN, Anna MAILLARD, Kelly FUCHES, Ludivine D'ISODORO

## **6. Championnats du Monde Féminin :**

Ils se déroulent du 12 au 15 novembre à Suphanburi (Thaïlande). Le chef de délégation sera M. IANNARELLI.

L'équipe de France sera composée de : Angélique PAPON, Ludivine D'ISODORO, Marie-Christine VIREBAYRE et Ranya KOUADRI

## **VIII. CONGRES NATIONAUX :**

Les prochains Congrès nationaux auront lieu :

**2010** : Epinal (88)

**2011** : Narbonne (11).

**2012** : Candidatures de Déols (36) et Macon (71) mais aucun dossier pour ce dernier.

**2013** : Montauban (82) dossier complet.

## **IX. LICENCES :**

Les licences pourront être renouvelées à partir du 13 novembre 2009 pour l'année 2010.

Le Comité Directeur est revenu sur sa position et décide qu'il sera possible de délivrer des licences pour l'année suivante à partir du 1er octobre 2009, à tout nouveau licencié (ceux qui n'ont jamais eu de licence). Ces licences seront valables pour les 3 derniers mois de la saison en cours et pour l'année suivante.

Pour ceux qui n'avaient pas pris de licence en 2009 et qui en avaient une les années précédentes, ils ne pourront la prendre qu'à partir du 13 novembre 2009.

Le Comité Directeur constate cette année une érosion de 34.000 licences par rapport à l'an passé.

Les causes sont multiples mais on peut citer la délivrance de cartes dites de «membres honoraires clubs », la présentation du certificat médical à la prise de la licence toutefois non obligatoire et bien sûr la crise financière qui touche tous les secteurs d'activités.

Il a été rappelé qu'aujourd'hui, les effectifs constatés sont réels puisqu'ils sont issus de Geslico et correspondent donc fidèlement au nombre de joueurs et joueuses.

Une nouvelle réflexion pour une licence à deux niveaux va être menée par le groupe de travail.

## **X. DISCIPLINE :**

Le calendrier de formation est en cours d'élaboration. A noter que les nouvelles demandes ne pourront être traitées qu'à compter de mars 2010.

Le « toilettage » des textes disciplinaires est en cours d'élaboration. Toutes les modifications seront proposées à la prochaine réunion du Comité Directeur.

## **XI. DIVERS :**

Il est signalé que cette année, il n'y a que le projet de Boulodrome à Sarcelles qui sera défendu par nos soins auprès du CNDS. En effet, les autres demandes n'entrent pas dans les critères.

M. Joseph CANTARELLI, en charge de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Coupe de France :** Il est rappelé la nécessité d'envoyer directement à M. CHARPENTIER, le nombre d'équipes inscrites à l'édition 2009/2010 afin de définir le nombre d'équipes qualifiées pour la prochaine édition.

Doivent être également expédiés les noms et coordonnées des équipes qualifiées pour participer aux phases interdépartementales.

**Ligue Antilles-Guyane :** L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 20 mai dernier n'a pas abouti à l'élection d'un Président. Devant les difficultés rencontrées, il a été demandé à ce que l'ancien Président, M. MANGEANT, assure la présidence par intérim jusqu'au mois de mars 2010.

La Présidence de cette Ligue est « tournante » entre les 3 Comités et devait revenir à la Guyane, qui depuis y a renoncé.

Dés lors, le Comité Directeur a décidé d'accepter cette proposition à condition d'avoir une confirmation écrite du Département de la Martinique, de renoncer à la Présidence qui statutairement lui revient.

## **XII. PROCHAINES REUNIONS :**

Comité Directeur : samedi 21 et dimanche 22 novembre

Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.



Antoine JUAN

Président de la F.F.P.J.P.



Alain CANTARUTTI